

CODE DE VIE

LOUIS-PHILIPPE-PARÉ

Préambule

À l'école, en tout temps et en tout lieu (y compris sur les médias sociaux, lors d'activités, sur le terrain de l'école et dans le transport scolaire), je respecte les règles suivantes, qui reflètent nos valeurs, notre milieu éducatif et les exigences légales. Les parents collaborent à leur mise en œuvre et tout le personnel y contribue activement.

1. Assiduité et participation

1.1 Présence et ponctualité — Je respecte l'horaire, j'arrive à l'heure et je me présente aux rencontres et activités prévues (cours, récupération, retenue, examens).

1.2 Préparation — Je suis prêt au son de la cloche, j'ai mon matériel et j'adopte un comportement propice aux apprentissages.

1.3 Travaux — J'effectue mes travaux et je les remets dans les délais fixés.

1.4 Absences/retards — Un parent motive l'absence ou le retard dans les 24 h via l'application Clic école ou par téléphone au 514 380-8899, poste 5480#, option 1.

1.5 Rattrapage — Le calendrier scolaire compte 180 jours. En cas d'absence, je suis responsable de récupérer la matière, les travaux, les projets et les évaluations manqués. Une absence peut avoir un impact sur mes apprentissages et ma réussite. Les absences prolongées doivent rester exceptionnelles et le parent doit en informer l'école.

2. Respect de soi, des autres et du milieu

2.1 Règles de classe — Je respecte les règles et les consignes établies par l'enseignant ou un autre adulte.

2.2 Langage et conduite — J'utilise un langage et un ton respectueux; je communique en langue d'enseignement en classe et en français à l'intérieur de l'école et sur son terrain; je reste discret dans mes manifestations d'affection.

2.3 Climat — Je demeure calme dans les lieux en me déplaçant au besoin seulement, en parlant au moment approprié et en évitant les attroupements.

2.4 Violence, intimidation, harcèlement, haine, discrimination — Je m’engage à adopter en tout temps des comportements respectueux et bienveillants, exempts de toute forme de violence verbale, physique, écrite, sociale, virtuelle, psychologique ou liée à la sexualité, et à respecter chaque personne sans discrimination fondée sur l’origine, l’orientation sexuelle, l’identité de genre, un handicap ou toute caractéristique physique.

2.5 Déplacements et accès — Je me déplace en marchant, j’utilise les entrées des élèves, je respecte les zones et les consignes (pas de flânage dans les toilettes/vestiaires, ni dans l’école après 14 h 15 sans activité supervisée).

2.6 Objets personnels — Je dépose manteau et sac dans mon *casier vêtement* au niveau de l’entrée des élèves et mon matériel scolaire dans mon *casier de matériel scolaire* à l’étage. Seul le sac fourni par l’école pour l’ordinateur et ses périphériques est autorisé en classe. Mes casiers doivent être verrouillés par les cadenas fournis par l’école.

2.7 Identification et carte — Je m’identifie à la demande d’un adulte et je présente ma carte étudiante sur demande (épreuves ministérielles incluses).

3. Citoyenneté numérique et appareils

3.1 Usage en milieu scolaire — Conformément à la directive ministérielle, l’usage du cellulaire et de périphériques (écouteurs, montre intelligente) est interdit à l’intérieur de l’école et sur son terrain (incluant au Sportplex), de l’arrivée au départ des autobus, y compris pauses et dîner, sauf autorisation pédagogique ou besoins particuliers.

3.2 Captation et diffusion — Je respecte la vie privée de chacun et j’utilise les appareils électroniques de manière responsable, uniquement lorsque j’y suis autorisé par un adulte en autorité, notamment pour enregistrer, photographier, filmer ou diffuser des images ou des sons.

3.3 Rangement et saisie — Je laisse mon cellulaire au *casier vêtement*. À la demande d’un adulte, je remets immédiatement mon appareil. Récupération par le parent de 14 h 30 à 15 h 45 à l’accueil le jour de la confiscation ou durant les heures d’ouverture les jours suivants.

4. Sécurité et milieu de vie

4.1 Accès et sécurité des lieux — Je contribue à la sécurité de l’école en laissant les portes extérieures fermées et en permettant l’accès uniquement aux élèves et au personnel autorisé.

4.2 Stationnement — Réservé aux détenteurs de vignette.

4.3 Jeux de hasard, boissons énergisantes — Interdits à l’école et lors des activités organisées.

4.4 Attroupements — Interdits lorsqu'ils troublent la paix, entravent les interventions du personnel ou bloquent la circulation.

5. Intégrité et responsabilité

5.1 Intégrité — Je fais preuve d'intégrité en produisant un travail ou un document authentique, sans plagiat, falsification, usurpation d'identité, communication non permise ou utilisation d'outils non autorisés (incluant l'IA).

5.2 Substances et objets — Je contribue à maintenir un environnement sain et sécuritaire en m'assurant qu'aucun alcool, drogue, substance illicite, cigarette, cigarette électronique, arme ou objet dangereux n'est apporté à l'intérieur de l'école ou sur son terrain.

5.3 Fouilles — Si un motif raisonnable existe, la direction (ou son délégué) peut fouiller casier, pupitre, vestiaire ou effets; une fouille raisonnable de l'individu peut être effectuée.

5.4 Biens et emprunts — Je prends soin de mes biens et de ceux prêtés par l'école (manuels, cadenas, calculatrices, ordinateurs). Je remets les biens en bon état ou en assume les frais.

6. Code vestimentaire

6.1 Haut — Je porte en tout temps à l'intérieur et sur les terrains : uniforme LPP, chandail de profil, d'équipes sportives ou d'activités culturelles de l'école. Aucune altération (inscriptions, trous, nœuds/élastiques, coloration du logo, etc.).

6.2 Bas — Porté à la taille, de façon décente, cachant les sous-vêtements. Jupe ou bermuda au moins à mi-cuisse.

6.3 Messages — Je porte des vêtements et accessoires respectueux qui ne véhiculent aucun message de violence, de racisme, d'intolérance, de sexisme, de sexualité, d'alcool, de drogues ou d'incitation à la haine.

6.4 Coton ouaté — Seuls les modèles à l'effigie de l'école sont autorisés.

6.5 Éducation physique — Tenue "Éducation physique LPP" (haut et bas) et souliers réglementaires uniquement pendant ce cours; tenue adaptée à la météo pour l'extérieur. Je dépose mes vêtements à l'endroit indiqué par mon enseignant. Je peux verrouiller mes vêtements dans un casier du vestiaire assigné en utilisant mon cadenas personnel, et ce, uniquement pour la durée du cours ou de l'activité.

6.6 Visage découvert — Les vêtements ou les accessoires ne doivent pas couvrir le visage (obligation d'avoir le visage découvert).

Procédures particulières

Absences non motivées et retards

- Absence non motivée → retenue par période non motivée; convocation du samedi ou à la journée pédagogique après 4 périodes non motivées.
- Un retard peut entraîner une retenue.

Évaluations MEQ

- Motifs reconnus d'absence : maladie/accident (attestation), décès d'un proche, convocation judiciaire, événement d'envergure autorisé.
- Les pièces justificatives doivent être transmises rapidement.

Type d'examen	Motif d'absence reconnu	Motif d'absence non reconnu
Épreuve obligatoire du MEQ (2 ^e secondaire)	Les modalités de reprise seront déterminées par la direction de l'école, selon les règles de la sanction du ministère.	Les modalités de reprise seront déterminées par la direction de l'école, selon les règles de la sanction du ministère.
Épreuve unique du MEQ (4 ^e et 5 ^e secondaire)	Les modalités de reprise seront déterminées par la direction de l'école, selon les règles de la sanction du ministère.	L'élève obtiendra la note « 0 » et devra faire la demande pour s'inscrire à la reprise d'examen au mois de juillet.

Retenue

- J'arrive à l'heure et je travaille.
- Absence à la retenue → retenue doublée.
- Absence à la retenue doublée → convocation samedi/journée pédagogique;
- Absence à la convocation → Suspension externe et prise de rendez-vous avec la direction adjointe pour réintégration.

Bal des finissants

- Dernière année à LPP.
- Privilège conditionnel : au bon comportement et son assiduité.
- L'accompagnateur doit avoir 15 ans + et répondre aux critères. Approbation de la direction requise.

Bibliothèque et magasin scolaire

- Se référer aux politiques en vigueur (heures, prêts/retours/renouvellements, retards, pertes/détérioration, usage des lieux).

Éducation physique — Exemptions

- Avis médical requis pour exemption. Incapacité totale : présence au début du cours pour entente de travail.
- Incapacité partielle : présence au cours avec tenue; modalités adaptées par l'enseignant.

Expulsion de classe – Procédure graduée

- L'enseignant remet le formulaire d'expulsion à l'élève ou communique directement, via Teams, avec la personne en charge du local de retrait pour l'informer de l'arrivée de l'élève. L'élève doit se rendre immédiatement au local de retrait. Le parent sera ensuite contacté par l'enseignant.
- L'élève complète un résumé de la situation ou réflexion au local de retrait.
- En cas de non-respect des consignes du local → retour à la maison pour le reste de la journée.

Progression :

- 1^{re} et 2^e expulsions : communication aux parents + retenue.
- 3^e expulsion : suspension interne (1 j) + réflexion; rencontre avec la direction adjointe/éducateur spécialisé; communication aux parents.
- 4^e expulsion : suspension interne (2 j) + mesures d'aide; possibilité de rencontre des parents.
- 5^e expulsion : suspension (2 j interne/externe) + suivi intensif; références internes/externes au besoin; possibilité de rencontre des parents.
- 6^e expulsion : suspension (3 à 5 j interne/externe) + rencontre avec la direction adjointe; possibilité de rencontre des parents.
- 7^e expulsion : suspension externe; étude de dossier (référence externe ou réintégration avec engagement scolaire) + rencontre avec la direction adjointe;

Mesures éducatives et sanctions progressives

- Principe : la sanction est proportionnelle à la gravité et au caractère répétitif. La direction peut appliquer d'autres mesures selon la situation.

Mesure d'aide	Conséquences
Niveau 1 : Soutien immédiat et réflexif • Réflexion • Rencontre avec l'enseignant • Rencontre avec un intervenant • Récupérations obligatoires	Niveau 1 : Interventions de base (écarts mineurs) • Discussion • Temps d'arrêt • Retenue
Niveau 2 : Communication et encadrement • Communication aux parents • Rencontre avec les parents • Référence à des services internes ou externes	Niveau 2 : Engagement et mesures éducatives • Paiement pour les dommages causés • Convocation du samedi matin ou durant une journée pédagogique
Niveau 3 : Suivi structuré et accompagnement • Rencontre avec le policier éducateur • Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention • Mise en place d'un cycle de passage à l'acte	Niveau 3 : Retrait et mesures disciplinaires internes • Retrait de classe • Retrait d'une activité, incluant les activités parascolaires • Saisie des appareils et du matériel interdits
Niveau 4 : Engagement formel • Engagement scolaire	Niveau 4 : Sanctions majeures à impact scolaire • Suspension interne • Suspension externe • Obtention de la note « 0 » (selon les règles applicables)
	Niveau 5 : Mesures exceptionnelles • Changement d'école • Intervention policière

Rôle des parents et diffusion

- Les parents soutiennent l'application du code de vie (absences/retards, suivi des communications, collaboration aux plans et engagements).
- Le conseil d'établissement veille à la diffusion du code de vie et à l'utilisation de moyens appropriés pour que les parents en prennent connaissance.
- Tout le personnel collabore à sa mise en œuvre.

Engagement

J'ai lu et compris le Code de vie de l'école Louis-Philippe-Paré et je m'engage à le respecter pour contribuer à un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Nom de l'élève : _____ Niveau : _____

Signature de l'élève : _____ Date : ____ / ____ / ____

Signature du parent : _____ Date : ____ / ____ / ____

Vérifié par un enseignant : _____ Date : ____ / ____ / ____